



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 04 octobre 2021**

**Délibération n° 2021-116**

**MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF "PETITS DEJEUNERS" DANS LA COMMUNE DE MERIGNAC : CONVENTION AVEC LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 46**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOULET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN, Maria GARIBAL

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 3**

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU à Thierry TRIJOULET, Anne-Eugénie GASPARD à Gérard SERVIES, Jean-Charles ASTIER à Cécile SAINT-MARC

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Gérard CHAUSSET**

Madame Véronique KUHN, Adjointe au Maire Déléguée à l'Education, rappelle à l'Assemblée que l'Etat a initié en 2018 sa stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, piloté par une délégation interministérielle dédiée. Dans ce cadre, la Préfecture de la Gironde a relancé les Maires des communes sur la mise en place de petits-déjeuners dans les quartiers prioritaires ou en zone rurale.

L'effet des inégalités alimentaires sur la concentration et donc la réussite éducative des élèves est largement documenté (rapport Delahaye, étude nationale des banques alimentaires, études étrangères...) : dans les quartiers REP (Réseau d'Education Prioritaire) ou REP+, 13% des enfants arrivent le ventre vide à l'école ; 56% des bénéficiaires de l'aide alimentaire ont au moins un enfant.

La contribution de l'Etat au dispositif se traduit par une prise en charge de 1,30 € par repas servi et des préconisations sur la composition du petit-déjeuner.

L'ingénierie est laissée à la charge des collectivités. Les petits-déjeuners peuvent être organisés sur le temps scolaire ou périscolaire.

La commune de Mérignac ne comporte pas d'écoles en réseau d'éducation prioritaire. Toutefois, 3 écoles situées en quartier politique de la ville ou quartier en veille sont identifiées par la Direction des Services départementaux de l'Education nationale (DSDEN) au regard de l'indice de position sociale (IPS) faible : les écoles Ferdinand Buisson (IPS 80), Bosquets (91) et Jean Macé (93.8).

La DSDEN a rappelé ses orientations :

- petits-déjeuners à prendre sur le temps périscolaire pour ne pas empiéter sur le temps d'apprentissage ;
- dispositif gratuit ouvert à tous, sans ciblage des familles ;
- à inscrire dans un projet pédagogique plus large autour de la nutrition, sur le temps scolaire et périscolaire.

La ville souhaite conduire une expérimentation sur l'école élémentaire Jules Ferry, située en quartier prioritaire (IPS 94.5) et le groupe scolaire Ferdinand-Buisson avant d'envisager une éventuelle extension du dispositif. La prise du petit-déjeuner aura lieu sur le temps périscolaire, encadrée par du personnel municipal.

En accord avec la circonscription de Bordeaux-Mérignac, l'expérimentation démarrera au retour des vacances de la Toussaint et se poursuivra jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022.

Ce projet vient compléter l'action volontariste auprès des familles déjà traduite par la refonte de la grille de tarification sociale des repas, appliquée depuis septembre 2018 et visant à ouvrir largement l'accès à la cantine pour le plus grand nombre et s'inscrit pleinement dans la démarche inclusive portée par la Ville de Mérignac.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 23 septembre 2021,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

#### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'approuver la convention de mise en oeuvre du dispositif « petits déjeuners » à Mérignac telle que proposée ci-jointe

**ARTICLE 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de financement avec le Ministère de l'Education Nationale sur la mise en place des petits-déjeuners au sein du Groupe Scolaire Ferdinand Buisson et l'école élémentaire Jules Ferry.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 04 octobre 2021



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani". The signature is written over a large, stylized, handwritten letter "A" that serves as a background or underline.

**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac  
Président de Bordeaux Métropole

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 05 octobre 2021.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*